

LES TROPHÉES PYRENEO



PRINCIPE

Le principe des "Trophées Pyrénéo" est de mettre à l'honneur des entreprises pyrénéennes qui contribuent quels que soient leurs domaines d'activités, par leurs produits ou leurs services, leurs marques, leurs actions ou leur notoriété à la valorisation des Pyrénées.

Plusieurs catégories de prix sont proposées :

- Trophée de l'Originalité – l'Innovation
- Trophée de la Préservation de l'Environnement et la lutte contre le réchauffement climatique
- Trophée de la promotion, le rayonnement et l'image des Pyrénées
- Un trophée spécial "Coopération transfrontalière".

Pour chaque catégorie, une première sélection permettra de désigner trois nominés, parmi lesquels le jury désignera un lauréat.

CALENDRIER

15 JUIN

Lancement des dépôts de candidature

31 JUILLET

Fin des dépôts de candidature

MI
SEPTEMBRE

Première sélection du jury

FIN
SEPTEMBRE

Sélection finale du jury

8 OCTOBRE

Remise des trophées

RÈGLES ET FONCTIONNEMENT

A qui sont ouverts les "Trophées Pyrénées" ?

A toute entreprise ou organisation quelle que soit son statut, sa taille, sa localisation, son domaine d'activité, qui, par ses produits ou ses services, ses actions, sa marque, sa notoriété, apporte une valeur ajoutée aux Pyrénées, dans les domaines économique, social, environnemental ou culturel, ou qui œuvre également pour l'amélioration de l'image, du rayonnement, de la démographie, de la mobilité, de la qualité de vie au sein du massif des Pyrénées.

Les catégories : Pour l'édition 2022, seront ouvertes les catégories suivantes :

◦ **L'Originalité – l'Innovation**

Il s'agit de récompenser aussi bien l'innovation technique, technologique et ses applications pratiques, mais également l'innovation dans les méthodes de production, de management, de communication, de design, de commercialisation, de distribution, ou autres.

L'originalité des produits, des services proposés, la créativité et la singularité des modes de promotion ou de communication seront également pris en compte.

◦ **La Préservation de l'Environnement et la lutte contre le réchauffement climatique**

Cette catégorie vise à saluer toute entreprise ou organisation qui œuvre dans les domaines suivants : la préservation de l'écosystème pyrénéen sous toutes ses formes, la protection de la faune ou de la flore, de la qualité de l'air, de la qualité et de l'économie des ressources en eau, mais également les démarches en faveur de la transition énergétique, les actions pour atténuer le réchauffement climatique, notamment par l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et du carbone en particulier, et des actions mises en œuvre pour leur réduction ou leur projets d'absorption ou de compensation.

◦ **La Promotion, le rayonnement et l'image des Pyrénées.**

Cette catégorie vise à la fois à honorer les entreprises, les auteurs ou organisations qui, par leurs actions, leurs produits, leurs créations ou leurs services, contribuent à la notoriété, au rayonnement des Pyrénées à l'échelon régional, national ou international

En dehors de ces catégories, du fait de la thématique majeure "transfrontalière" donnée à ce Pyrénéo 2022, un trophée spécial "Trans-Pyrénéo" sera mis en place.

Il consacrera les initiatives de coopération transfrontalière exemplaires, dans tous secteurs d'activité.

Pour chaque trophée, une première sélection permettra de désigner des nominés, à priori trois, parmi lesquels le jury désignera un lauréat.

Modalités de participation :

Les entreprises ou organisations intéressées devront candidater via leurs chambres consulaires (CMA, CCI ou Chambre d'agriculture), ou par l'intermédiaire d'une agence de développement, ou directement par l'Agence des Pyrénées ou l'association "Une marque pour les Pyrénées"

Les candidatures seront adressées ensuite au comité de gestion des Trophées Pyrénéo". Ce Comité accusera réception et validera les candidatures.

Les candidatures devront être parvenues au Comité de gestion au plus tard le **31 juillet 2022**.

Une fois le jury constitué, il procèdera à la sélection des candidats et désignera les lauréats.

La fiche de candidature devra comporter :

- Le nom ou raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation, et la date de début d'activité
- Le nom du responsable légal, et de la personne référente pour les Trophées
- Une présentation succincte de l'activité, de son périmètre, et de son caractère pyrénéen
- La catégorie dans laquelle la candidature est déposée
- La présentation détaillée de l'action, des produits ou services justifiant la candidature, l'argumentaire en lien avec le trophée présenté et dans quelle mesure l'entreprise contribue à apporter une valeur ajoutée aux Pyrénées.
- Quelques chiffres pouvant éclairer l'activité tels que CA, résultat, effectif et toutes les coordonnées du candidat

Des fichiers, photos, vidéos, schémas ou autres peuvent être joints en support du dossier de candidature, dans une quantité raisonnable.